



## TARIFS SAISON 2022 / 2023

Poney Club de Villeneuve d'Ascq

2 Avenue de Canteleu. Villeneuve d'ascq

07.860.260.35 ou pcva@live.fr



### Enseignement à l'année. Cours d'1 heure.

#### Mercredi ou Samedi ou Dimanche

|   |     |
|---|-----|
| - Licence fédérale et adhésion à l'association saison 22/23 | 45€ |
| • (-) de 18 ans   | 55€ |
| • + de 18 ans   |     |
| - Avance sur accès aux installations sportives TVA 5.5%     | 35€ |
| - Leçon de découverte : la première TVA 5.5%                | 21€ |
| Forfait pour 2 séances « découverte » TVA 5.5%              | 36€ |

#### ➤ Paiement à la période

|  |               |
|--|---------------|
| - Forfait 1 <sup>ère</sup> période de Sept à Déc | } <b>240€</b> |
| • Prestation droit d'accès TVA 5.5%              |               |
| • Prestation d'enseignement TVA 20%              |               |

|  |               |
|--|---------------|
| - Forfait 2 <sup>ème</sup> période de Janvier à Juin | } <b>363€</b> |
| • Prestation droit d'accès TVA 5.5%                  |               |
| • Prestation d'enseignement TVA 20%                  |               |

#### ➤ Paiement à l'année

De Septembre à Juin

|                                     |               |
|-------------------------------------|---------------|
| - Prestation droit d'accès TVA 5.5% | } <b>540€</b> |
| - Prestation d'enseignement TVA 20% |               |

↗  
A  
U  
  
C  
H  
O  
I  
X  
↘

## CONDITIONS GENERALES

- Règlement des périodes et années

En cas de choix de la formule « à l'année », le règlement est à effectuer au plus tard le 31/12/2022. Le cas échéant, la formule sera automatiquement transformée en règlement à la période.

- Rattrapages

Il est possible de rattraper les séances non effectuées, à raison d'un rattrapage par trimestre, uniquement pour les absences prévenues au moins 48h à l'avance.

Les rattrapages devront être programmés au maximum dans les 15 jours suivant l'absence. Le cas échéant, ils seront perdus.

- Arrêt.

Pour chaque formule, 2 séances d'essais vous sont proposées avant de vous engager sur un abonnement.

Ainsi, sauf raison médicale majeure, aucun remboursement ne sera possible en cas d'arrêt de l'activité en cours d'année ou de période.

L'adhésion emporte acceptation des conditions générales et de règlement intérieur du Poney Club de Villeneuve d'Ascq dont l'adhérent reconnaît avoir pris connaissance.